

# FICHE TECHNIQUE H2 / H2V / H2V Essai

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé de travaux (électriciens).

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **oui** / Tension des installations supérieure à 1000 V / A une fonction d'encadrement : oui / Doit être encadré par un autre habilité : non / Recouvre l'habilitation H1 ou H1V.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Responsable technique / Conducteur de travaux, chef de chantier ou chef d'équipe sur chantier électrique Haute Tension / Ingénieur de bureau d'étude.

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Direction de travaux d'installation, d'extension ou de modification réalisés hors tension après consignation. Voir § 7 de la NF C 18-510 / Opération à proximité des conducteurs nus sous tension = H2V / Mise en service d'installations = H2V Essai.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Équipements personnels à minima nécessaires pour la formation\*** (inter et intra-entreprise) :

Vêtements de travail couvrants  Outillage isolé (NF EN 60900), cadenas de consignation  Dispositif de MALT/CC (NF EN 61230)  Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-1 ou NF EN 61243-2)  Nappe isolante classe  $\geq 1$  (NF EN 61112) et pinces isolées si nécessaire  Tabouret isolant et perche (NF EN 62193 ou NF EN 50508)  Gants isolants classe  $\geq 1$  (NF EN 60903)  Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397)  Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).

\* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation. Certaines protections ne sont pas classées pour la Haute Tension : l'employeur doit néanmoins s'assurer d'une tension d'épreuve suffisante pour les opérations envisagées.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Local avec cellules HT à consigner (le courant sera coupé dans la totalité d'un bâtiment au moins) ou ouvrage de production ou de transport HT  Schémas électriques de l'installation utilisée  Instructions de sécurité écrites de l'employeur  Formulaires d'attestation de consignation (2 étapes et d'autorisation de travail)  Fiches de manœuvres  Fiches de messages collationnés  Balisage de chantier électrique  Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 4 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 3 jours / Renouvellement = 2 jours.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : H1, HC, HE Mesurage, HE Vérification, HE Manœuvre (de consignation), HE Manœuvre (d'exploitation). Total de 12 évaluations maximum par groupe sur 1 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : HC.